



Les colonnes de Buren « agricoles » ?

SOMMAIRE

Mot du maire	p. 2	Changer les lampadaires ?	p. 7
Du nouveau à l'école	p. 3	La fête locale 2018	p. 8
Les riverains de l'Isle	p. 5	La brocante 2018	p. 8
L'anniversaire d'une centenaire	p. 6	Et du côté du moulin ?	p. 9
Insolite !	p. 7	Au fil de l'ortie...	p. 10
		Agenda 2018	p. 12

MOT DU MAIRE



Après un été festif et animé, la commune retrouve le chemin de la rentrée. Cet été a permis à l'équipe municipale de continuer à faire des travaux à l'école. Vous en trouverez le détail dans les pages suivantes.

Avec la rentrée, il faut aussi reprendre le rythme de travail et prévoir les travaux fin 2018 et 2019 : construction d'un hangar pour les services techniques, mise en place des noms de rues, regoudronnage de certaines routes, etc.

Vous êtes nombreux à vous questionner sur l'arrivée des noms de rue. Courant octobre, vos élus viendront à votre rencontre afin de vous expliquer les détails et vous remettre votre certificat de numérotation. La mise en place des nouvelles adresses sera progressive et devrait se passer en douceur. Nous vous accompagnerons autant que possible dans ce changement.

« Préserver les équilibres » ... c'est la difficulté de l'exercice. Les équilibres naturels, les équilibres financiers, les équilibres sociaux ; tous sont fragiles, tous sont importants. Votre équipe municipale s'applique à piloter, au plus près la commune afin de continuer à la rendre dynamique, animée et agréable à vivre ! Pourvu que ça dure !

David REDON, maire de Porchères.

Retour sur la fête agricole...

C'est maintenant un rendez-vous incontournable de l'été en Libournais. La grande fête agricole de Porchères est devenue une des manifestations les plus courues avec plus de 1000 visiteurs ! Avec ses 60 exposants cette année, il fallait bien une journée pour tout voir. Le dimanche, le désormais « fameux » championnat de lancer de bouses de vache a permis une bonne tranche de rire et de bonne humeur.

Le charbonnier a fait sa charbonnière, les vieux tracteurs et matériels agricoles ont fait de superbes battages, les animaux étaient présents en nombre...

Un spectacle, scène d'été en Gironde avec la compagnie « Truc e trucons » permettait de commencer la soirée du samedi sur une thématique agricole. Le repas cochon braisé a rassemblé 180 convives qui ont fait la fête jusqu'au bout de la nuit avec le groupe « Talon aiguilles ».

Merci aux organisateurs et aux nombreux bénévoles.

A l'année prochaine !



Du nouveau à l'école de la Mousquetière

La rentrée scolaire 2018-2019 apporte de nombreux changements au sein du RPI de Saint Antoine-Porchères.

L'école de la Mousquetière accueille cette année une nouvelle directrice, Christine Tombu et une nouvelle institutrice, Sonia Orain en charge des CE1.

L'ouverture d'une nouvelle classe permet de recevoir 70 enfants répartis dans 4 classes :

- 17 enfants en PS et MS encadrés par Christine Tombu, la Directrice
- 20 en MS et GS avec Marie Laure Durruthy
- 13 en CP avec Sandra Couchinave
- 20 en CE1 avec Sonia Orain, nouvelle institutrice.

Le Maire et son conseil municipal souhaitent la bienvenue à la nouvelle équipe enseignante.



En bas de gauche à droite, Sandra et Marie Laure.
Debout de gauche à droite, Sonia et Christine

Depuis la rentrée 2013-2014, la semaine d'enseignement était répartie sur 4 jours et demi du fait de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP). Devant la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019 et d'abandonner les temps périscolaires, la réorganisation de la semaine sur le RPI est la suivante :

Le temps scolaire est réparti les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 pour l'école de la Mousquetière, et de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 15 pour l'école de Saint Antoine.

Devant cette nouvelle organisation, les horaires de la garderie de Porchères ont été adaptés : Le matin, les enfants sont accueillis de 7 h 15 à 8 h 55 et le soir de 16 h 30 à 18 h 45.

Pour rappel, la garderie est un service gratuit et réservée prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent.



Le personnel encadrant les enfants reste inchangé : (de droite à gauche) Nathalie à la cantine, Brigitte à la garderie et à la cantine, Céline et Chantal, ATSEM.

Ce remaniement pédagogique a donc entraîné un réaménagement de l'école de la Mousquetière pour une utilisation optimale des locaux.



L'ancien dortoir a été transformé en une quatrième classe, celle des MS et GS. Le nouveau dortoir a donc été transféré dans la salle d'évolution dans laquelle des travaux ont été faits : pose d'un parquet flottant, de rideaux occultants, réaménagement du rangement.

Dans les anciennes classes et dans le bureau de la Directrice, des travaux de peinture, de pose de rideaux, d'aménagement (tableaux, étagères, armoires...) ont été effectués durant tout l'été en partie par les agents techniques que nous tenons à remercier.



Pour rappel, durant l'été 2017, la première tranche des travaux de changement des fenêtres de l'école a été faite côté cour. Cet été, les fenêtres côté cantine ont été entièrement changées ainsi que la porte d'entrée de l'école. Les anciennes menuiseries sont remplacées par des fenêtres en aluminium pour un meilleur confort.



L'école est aujourd'hui prête et la nouvelle équipe accueille nos 70 enfants dans un esprit de renouveau et de bonne humeur.

Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle

Tel : 07.88.39.97.26

05.57.69.10.93

Courriel : sietavi@orange.fr

Site Internet : <https://sietavi.wordpress.com/>

Président : M. Guy VALLEAU

Technicien : M. Guillaume BONVALET



Rappel des devoirs des riverains et précautions à prendre en bord des rivières.

1 : La législation

Article L210-1 du Code de l'Environnement

*"L'eau fait partie du **patrimoine commun de la nation**. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont de **l'intérêt général**."*

Article L215-14 du Code de l'Environnement

*(...) le **propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau**.*

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. »

2 : Le rôle du syndicat.

Le SIETAVI est en charge de la gestion de plus de 150 Km de cours d'eau. Il ne peut intervenir sur des propriétés privées qu'en cas d'urgence ou dans le cadre d'actions d'intérêt général décrites dans un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) validé par arrêté préfectoral. Vous trouverez le document qui cartographie les travaux sur votre secteur sur notre site Internet « Vont-ils travailler chez moi ? ».

Le personnel du syndicat est chargé de mettre en œuvre ce PPG et d'assurer le suivi des actions. Parallèlement, il a un rôle de conseil technique auprès de chaque acteur de l'eau sur le territoire.

3 : Les démarches préalables aux travaux.

Un écoulement d'eau peut être considéré comme un « fossé » ou un « cours d'eau ». En fonction de cette nomination, le code civil ou le code de l'environnement (loi sur l'eau) s'applique.

De plus le long de l'Isle et de la Dordogne (cours d'eau domaniaux appartenant à l'Etat), des démarches spécifiques sont nécessaires.

N'hésitez donc pas à nous contacter avant d'engager des travaux et ainsi éviter des P.V de la police de l'eau.



4 : Les traitements phytosanitaires et les déchets organiques.

Les traitements phytosanitaires doivent être faits en respectant certaines règles d'usages :

- Traiter en respectant les consignes indiquées par le fabricant.
- **Le traitement à moins de 5 mètres des cours d'eau est interdit par la loi.**
- Ne pas nettoyer le pulvérisateur dans le cours d'eau.



Les déchets organiques de type résidus de tonte, branches ne doivent pas être laissés sur le bord des cours d'eau car ils peuvent attirer les rongeurs (et provoquer par leurs terriers des affaissements de berges).

Ces dépôts empêchent le développement naturel des végétaux typiques des milieux aquatiques qui favorisent le maintien de vos berges. Enfin, les jus de fermentation sont une source de dégradation de la qualité de l'eau du cours d'eau.

Ces déchets doivent être emmenés en déchetterie ou entreposés dans un composteur.

L'entretien idéal est donc une seule fauche par an (en automne) et sur 0,5 m de large au minimum. Cet espace fera office de zone tampon entre votre terrain et la rivière. Une richesse biologique importante pourra alors s'y développer (libellules, grenouilles, canards, alevins de poissons lors d'une montée d'eau...).

L'anniversaire d'une centenaire !

Lundi 24 septembre, une cinquantaine de personnes étaient réunies à la salle polyvalente pour un petit événement communal. L'anniversaire d'Alice Doussain qui avait exactement... 100 ans !

C'est en présence de Véronique Hammerer, Député de notre circonscription et des représentantes de la FNAAF (Fédération Nationale des Aidants et des accueillants familiaux) que s'est déroulé cet anniversaire inhabituel.

Il y a environ 16200 centenaires en France en 2018, pour environ 36000 communes. Soit moins d'un centenaire pour 2 communes ! Porchères a maintenant la sienne !

Née le 24 septembre 1918, Alice Doussain, née Gendre a vécu la plus grande partie de sa vie dans le village de Rangeard à Porchères. Elle avait épousé Marcel Doussain en 1938. Depuis 20 ans elle est accueillie en famille d'accueil à Saint-Denis-de-Pile, où la famille Vigier lui assure la meilleure qualité de vie possible.



Nous lui souhaitons encore longue vie !

Insolite !

Celles et ceux qui ont l'œil averti auront remarqué ces round-ball de foin, plastifiées en rayures noires et blanches, et soigneusement alignées... de quoi évoquer les fameuses Colonnes de Daniel Buren, place royale à Paris ! Certains photographes l'ont bien vu et certaines de ces photos ont même fait le buzz sur Internet !



Changer les lampadaires ?

La commune compte 123 points lumineux. 72 d'entre eux avaient plus de 30 ans et étaient dans un assez mauvais état. En partenariat avec le SDEEG et le Syndicat d'Electrification de Saint-Philippe d'Aiguille, ils viennent d'être remplacés par des nouveaux foyers lumineux, à LED, générant ainsi des économies d'énergie et un meilleur éclairage sur la voie publique. Sur une dépense totale de 56.908 € TTC, le reste à charge pour la commune après subvention publique est de 10.216 €. Grâce à la CALI et au TEPCV (Territoire à Energie positive et Croissance Verte), nous pouvons valoriser cet investissement dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et se faire rembourser les 10.216 € à notre charge, par l'opérateur privé Certynergie. Cette opération devrait donc, à la fin, être une opération à coût nul pour la commune ! Signalons que c'est la première fois que la commune va bénéficier de subventions privées.



La fête locale 2018



Le comité des fêtes est assez satisfait de la fête 2018. Malgré le mauvais temps, qui s'est encore abattu sur nous, les habitants de Porchères ont quand même répondu présents.

Les diverses animations, celles maintenues, et non annulées, comme le concours de pétanque et une partie du parcours de la randonnée, ont rencontré un franc succès.

Pour la première année, la promenade en calèche a attiré beaucoup de monde et sera donc reconduite.

Le seul bémol, notre feu d'artifice a dû lui aussi être annulé, mais il a été reporté pour le feu de la st Jean.

Le comité des fêtes remercie tout le monde et nous souhaitons vous revoir très vite.



La brocante 2018



Après avoir subi le mauvais temps pour la fête locale, le comité des fêtes a eu de la chance pour le vide grenier. Pas moins de 85 exposants ont eu l'occasion de faire la joie des visiteurs venus en nombre, pour trouver la perle rare. Soleil et bonne humeur étaient au rendez-vous à Porchères. Le comité peut être fier de finir la saison 2017-2018 sur cette belle bonne journée.

Nous vous donnons rendez-vous dès octobre pour de nouvelles aventures. Merci à tous.

Et du côté du moulin ?

La saison 2018 au moulin de Porchères s'est très bien déroulée. 5000 visiteurs ont visité le moulin et presque autant ont mangé à la guinguette. La boutique s'est enrichie de nouveaux produits en provenance directe des producteurs locaux et vous avez pu constater 2 nouveautés cette année :

- Le canoë rabaska. Au départ du nouveau ponton du moulin, notre prestataire Jean Claude Sellier proposait tous les dimanches de l'été des sorties en rabaska. 1 heure 30 à pagayer, avec jusqu'à 17 personnes dans ce bateau inventé par les indiens d'Amérique. Cela permettait de découvrir la rivière autrement.
- Les ateliers de fabrication du pain. Pour la première année, l'équipe du moulin proposait aux touristes de fabriquer le pain, sous la forme d'un atelier de 2 h 30 incluant la visite du moulin. Près de 700 personnes ont souhaité faire cet atelier cet été !



La guinguette du moulin était également ouverte toute la saison et elle proposait des concerts gratuits tous les week-ends. Enfin, la mairie de Porchères a financé, avec l'aide du département de la Gironde un spectacle Scène d'été en Gironde où environ 90 personnes ont pu apprécier la performance de la compagnie Mecanic avec « la Volarium »

Pas de quoi s'ennuyer à Porchères !





Parmi les herbes sauvages, s'il en est une qui a su très tôt piquer la curiosité des Hommes, c'est bien l'ortie ! Qu'on l'aime ou qu'on la déteste, tout le monde s'y est frotté un jour ou l'autre. Sa réputation n'est plus à faire : l'ortie est sans doute la sauvageonne qui nous est la plus proche, pour le meilleur et pour le pire !

Ses vertus et ses utilisations sont aussi nombreuses qu'anciennes. Bonne comestible d'une qualité nutritive sans égal, herbe médicinale « au mille maux », indispensable au jardin sous forme d'extrait fermenté (le fameux « purin ») : l'ortie nous accompagne depuis des millénaires.

Si les vertus nutritives et médicinales de l'ortie sont relativement bien connues, ses qualités de plante textile le sont généralement moins. Et pourtant, très tôt, le fil d'ortie a connu son heure de gloire : vêtements, cordes et toiles en tout genre étaient fréquemment tissés en ortie.

La chronique qui suit vous propose un petit retour d'expérience réalisée cet été : la fabrication d'un fil d'ortie.



Le mode opératoire, dans ses grandes lignes, est le même que pour l'industrie textile du lin ou du chanvre : récolte, rouissage, teillage, peignage et filage.



Les différentes étapes montrant le passage de la plante au fil.

Récolte et rouissage

On récoltera les orties en fin d'été au moment de leur montée à graines. Les tiges seront alors d'une bonne longueur (supérieure au mètre) et suffisamment fibreuses. Une fois effeuillées, on déposera les tiges dans l'herbe en petits fagots uniformes : c'est l'opération de rouissage. L'alternance humidité / chaleur favorisera le développement de bactéries qui vont dégrader la gaine de pectine (sorte de colle) dans laquelle les fibres sont maintenues prisonnières. Cette attaque bactérienne a donc pour but de faciliter l'extraction des fibres. Le rouissage est sans doute l'étape la plus délicate à maîtriser. Pas assez rouies, le défibrage sera très difficile ; trop rouies : les fibres devenues cassantes compromettront la solidité du fil. Il faut compter entre 2 à 3 semaines d'exposition à l'air libre, en fonction des conditions météorologiques, pour obtenir un rouissage satisfaisant.



Teillage



Une fois rouies, il s'agit maintenant d'isoler les fibres du reste de la plante : c'est l'opération de teillage. Le défibrage peut se faire entièrement à la main pour de petites quantités ou bien à l'aide d'une broie (photo de gauche). Le battage répété des tiges a pour effet de séparer l'écorce de la fibre (photo de droite). On obtient alors des fibres longues (filasse) et d'autres plus courtes (étoupes) qui serviront toutes deux pour les opérations suivantes.

Peignage et filage

Le peignage consiste à orienter les fibres dans la même direction afin de faciliter le travail du fileur. Différentes techniques existent mettant en œuvre des peignes plus ou moins sophistiqués (peigne en bois, carde, planche cloutée). Un peignage fin et délicat permet de débarrasser la filasse des restes d'écorce qui adhèrent encore à la fibre et d'obtenir un fil soyeux et agréable au toucher.









Quel avenir pour la fibre d'ortie ?

A l'heure où l'on interroge sur l'impact écologique des activités humaines, l'ortie a certainement son mot à dire. En effet, sa production moins coûteuse et moins polluante que l'industrie du coton en fait un bon candidat aux fibres textiles alternatives. Peut-être est-il temps de retisser les liens avec ces pratiques ancestrales. Seul bémol (de taille !) dans le retour en force du textile d'ortie : la mécanisation du procédé. Mais quelques laboratoires en France et à l'étranger ont décidé de relever le défi. L'ortie n'a pas encore dit son dernier mot et nul doute qu'elle saura un jour renouer les liens distendus entre nos sociétés et la nature.

Au fil des rencontres Merci à Gérard Renversade pour m'avoir mis sur la piste de la broie anciennement située au musée de Porchères ; à David Redon pour avoir su la dénicher parmi les trésors cachés du GRAHC à Coutras et à Catherine pour le filage au rouet lors des derniers comices agricoles de Porchères.

Bruno Wisniewski

AGENDA 2018 - 2019

6 OCTOBRE	13 OCTOBRE	21 OCTOBRE	3 NOVEMBRE
REPAS MOULES FRITES	SOIREE ENTRECOTE FRITE	BAL TRAD	CONCOURS DE BELOTE
COMITE DES FETES	AVENIR DE LA DOUBLE	TRAD'UNION	COMITE DES FETES
			
11 NOVEMBRE	DU 7 AU 24 DECEMBRE	14 DECEMBRE	31 DECEMBRE
CEREMONIE	MARCHE DE NOËL	SPECTACLE DE NOEL	REVEILLON DE ST SYLVESTRE
MAIRIE	MOULIN DE PORCHERES	ECOLE	DANSE TRAD
			

Mairie de Porchères

1, le bourg

33660 PORCHERES

Tel : 05.57.49.61.52

mairie@porcheres.fr

<http://www.porcheres.fr>

Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h

Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h

Mercredi 9 h - 12 h 30

Jeudi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h

Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h

Samedi matin, sur rendez-vous.

La cérémonie des vœux du maire se déroulera le samedi 19 janvier à 11 h

